

# Handicap



## Histoire étymologie

Le mot *Handicap* : Mot anglais utilisé au XVIII<sup>ème</sup> siècle « hand in cap » (main dans le chapeau)

Le handicap traduisait la situation négative, défavorable, de celui qui avait eu la malchance de tirer le mauvais lot.

De l'antiquité à nos jours la vision du handicap a beaucoup évolué d'un point de vue social. Avant le Moyen Age les handicapés étaient totalement exclus et parfois tués à la naissance.

A partir du XVI<sup>ème</sup> siècle en France, on commençait à les interner dans des hospices qui devenaient des lieux de détention. Dans certains cas, les personnes concernées se réunissaient pour se protéger (La cour des miracles).

## Deux dates importantes

- 1790 avec l'affirmation du principe du devoir d'assistance par la Nation devant l'Assemblée constituante, par le Comité de mendicité présidé par La Rochefoucauld-Liancourt,
- 1796 avec la reconnaissance du « droit des pauvres » et la création des bureaux de bienfaisance dans les communes.

Au fil du temps, des lois sur la responsabilité collective apparaissent et au début du 20<sup>ème</sup> siècle des associations se créent et se développent, constituées le plus souvent par les personnes concernées.

Au niveau International, l'ONU adopte en 1975 « La déclaration des droits des personnes handicapées »

## Peur et Méfiance

Les personnes atteintes d'un handicap éveillent de la peur et une certaine méfiance de la part d'une partie de la population.

Encore de nos jours le handicap arrive en tête des motifs de discrimination en France (Monde du travail, l'accès aux services publics, logements, transports....)

## Evolution de la législation

Des mythes de l'antiquité au cinéma du XX<sup>ème</sup> siècle, le handicap était considéré de façon souvent négative comme synonyme de pauvreté, d'exclusion, d'infirmité, d'incapacité, de peur, de mise à l'écart.



Peu à peu, la législation a évolué en droit français avec la loi d'orientation en faveur des personnes handicapées et la loi de 2005.

Il en est de même dans d'autres pays européens comme l'Allemagne sous l'influence des normes internationales et des associations protégeant les personnes handicapées.

Pendant longtemps, on avait une vision technicienne, et surtout médicale, du handicap en considérant la personne handicapée à travers des normes techniques issues de barèmes et de grilles. Toutefois, la société a d'avantage pris conscience qu'il ne fallait pas parler du handicap de façon générale, mais de « situations de handicap », physique, mental, psychique...

Le droit a évolué en sortant de la vision purement abstraite en appréhendant la situation concrète de la personne de façon plus large, avec son corps, sa fragilité, sa vulnérabilité, mais aussi ses capacités de résilience.

La notion de dignité permet ainsi de renouveler la perception juridique de la personne handicapée. Celle-ci est un sujet de droit, parfaitement capable d'avoir des droits et de les exercer elle-même, ou avec l'aide d'une personne, d'avoir un emploi, un projet de vie... La loi de 2007 sur les majeurs protégés va dans le même sens.

Toute l'évolution du droit est fondée sur l'équilibre entre la nécessaire protection et la recherche d'une autonomie de la personne. Le droit vise aussi à refuser la fatalité et à instaurer un devoir de solidarité de la part de la société.

Dans un souci de justice sociale et de construction d'une société décente, le droit a redéfini une nouvelle cartographie du handicap en n'enfermant pas la personne dans un statut immuable mais en favorisant son droit à la citoyenneté.

Selon la loi de 2005, constitue un handicap « toute restriction à la vie en société ». La loi s'oriente ainsi vers une vision plus humaniste en s'intéressant davantage aux conséquences. Dans cette optique, la personne est perçue dans son contexte, son environnement, ses attentes et son besoin de reconnaissance.

## Dignité

La question de la dignité d'une personne en situation de handicap en termes de représentation sociale ou dans les rapports sociaux permet de révéler l'éthique d'une société.

C'est la considération de l'humain comme sujet, et non comme objet, qui ouvre au respect de l'Autre dans sa différence, son entièreté et sa singularité.



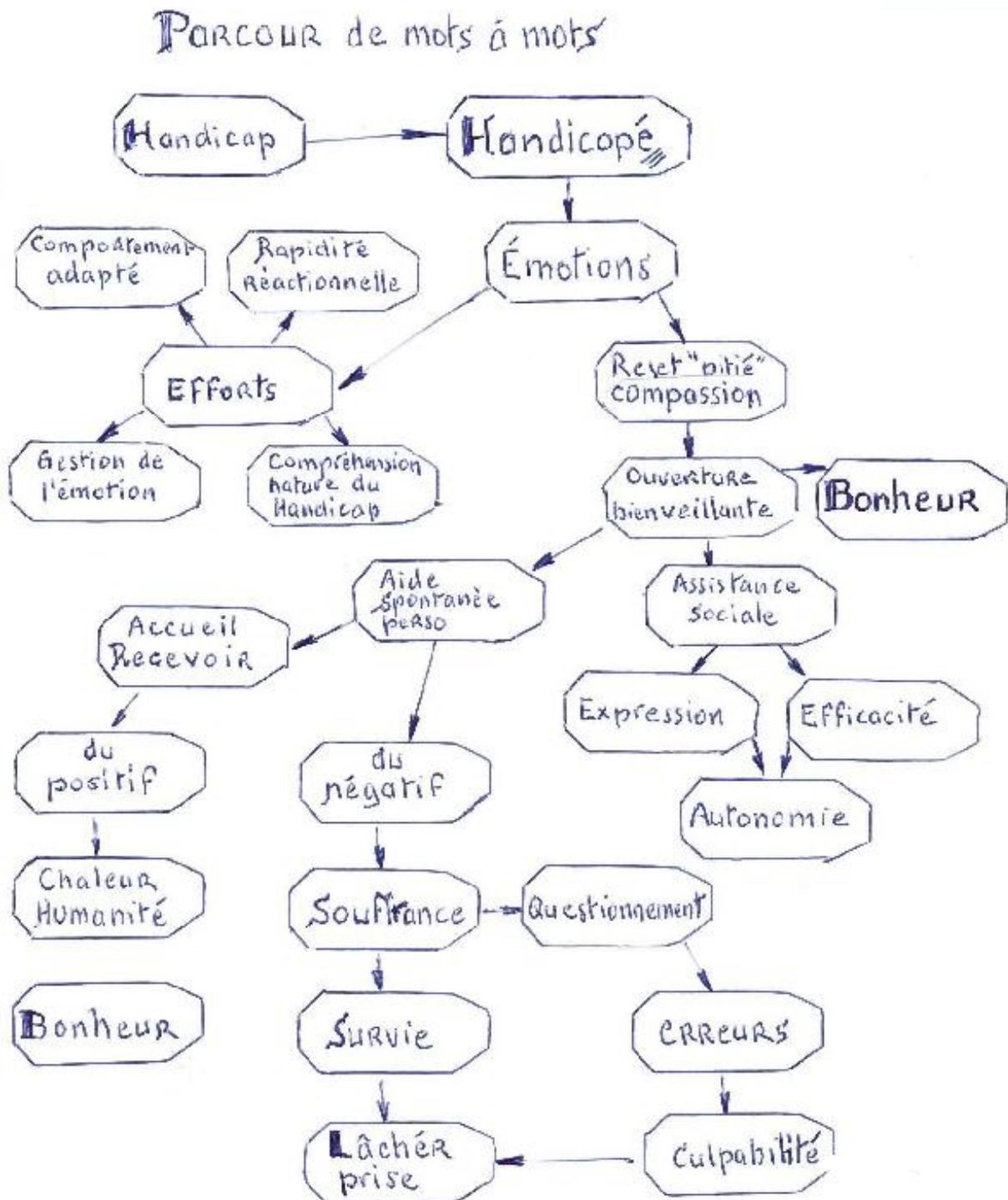
Aujourd'hui dans notre société cette différence est "traitée" par l'Etat. La vie des personnes en situation de handicap mental est institutionnalisée, là où auparavant la famille et la communauté offraient une place et permettaient le vivre ensemble.

Un clivage s'opère entre valides et non valides dans la vie quotidienne, et les occasions de vivre ensemble de raréfient. Cela nourrit la peur de la différence et construit des représentations, des préjugés qui impactent sur les rencontres et les relations entre personnes différentes en terme de capacités physiques sensorielles, motrices et mentales.

Pourtant, ces différentes façons d'être au monde composent la richesse de l'humanité et c'est dans l'échange et le partage direct, sans filtre ni présumé que la Rencontre avec l'Autre peut s'opérer en conjuguant nos potentiels plutôt qu'en révélant nos limites.

## Nos limites ?

Par quelles couleurs de l'arc-en ciel intérieur passons-nous, face à cette différence ?



## Dans le sport

La notion de handicap est utilisée dans un esprit d'égalité des chances pour compenser le « surplus » d'aptitude par un « plus » de difficulté.

Avoir un «handicap» en sport est donc synonyme d'aptitude supérieure à la normale, alors que dans la vie courante, il renvoie à une inaptitude, toujours en référence à une notion de normalité.



## Regards croisés

*Dimanche 16 février 2020*, il a été proposé à plusieurs personnes qui venaient de participer à une méditation chantée de se retrouver ensuite pour une séance « regards croisés », sous un mandappam.



Étaient présents une quinzaine de personnes de plusieurs Etats différents : France, Chine, Inde (Ladakh, Gujarat, Tamil Nadu), Suisse, Colombie, Espagne. L'anglais a été la langue choisie pour l'échange, avec traductions en français et espagnol.

Nous avons alors assisté à des témoignages plus ou moins émouvants, sous diverses formes, avec un fond surprenant de sincérité entre personnes qui ne se connaissaient pas.

Dans une ambiance d'écoute, nous avons partagé un désir, celui du respect et d'un futur bien être concernant « les personnes en situation d'handicap ».

Après ce moment qui est resté serein, malgré la sévérité du sujet, nous nous sommes quittés plus riches, grâce à ce partage d'expériences et de témoignages.

Un aperçu des retours ci-dessous. Il s'agit de récits, de vécu, et non d'étude scientifique. Ils ouvrent à de plus amples recherches de la part des lecteurs.

**En Inde**, le mot Handicap, né dans la société anglo-saxonne pour décrire une situation de malchance, hérité de la colonisation, a été remplacé par « Physically challenged » (Ayant un défi physique) puis, par « « Differently abled » (Différemment capable).



Les mots décrivant les « situations de handicap » reflètent donc le regard de sociétés données, par rapport à la notion de normalité et, partant, des attitudes d'inclusion ou d'exclusion.

Mettre l'accent sur avoir un « plus » ou un « moins » renvoie à des notions d'égalité, donc des positionnements d'égalité / inégalités, justice / injustice, droits / devoirs.

Aborder la question sous l'angle de la différence renvoie à des notions d'inclusion ou d'exclusion, avec des questionnements sur le regard à changer dans les familles, la société.

Il n'est pas surprenant que l'Inde ait choisi de mettre l'accent sur les aptitudes différentes, puisque l'inclusion est inhérente à sa culture dans laquelle tout a une place dans l'équilibre de l'Univers.

**En tamoul**, le mot ஔனம் (Ouounam), utilisé jusqu'à récemment, décrit une situation de manque sur le plan physique ou prend le sens d'obstacle lorsqu'il s'agit du psychique ou du mental. Maintenant, il est remplacé par la même terminologie de « différemment capable ».



En **ladakhi**, le mot utilisé couramment est «Zugji Konba» décrit une situation de défaut sur le plan corporel.

La compassion est évoquée comme première réaction. La meilleure attitude suggérée : jouer, faire rire, apporter du bonheur.



En **Gujarati**, le terme usuel est « Apang », ce qui signifie une incapacité, un manque sur le plan corporel.

Le vécu exprimé renvoie à une situation de honte, de stigmatisation telle que le mot lui-même est tabou, souvent inconnu des enfants.



En **Chine**, le mot courant est « Çan Gi Rin » qui pourrait signifier « abîmé ». Peu d'interaction avec les personnes concernées souvent exclues de la société.

La notion de différemment capable paraît importante car la différence est source de possibilité de s'aider réciproquement.

En **Espagne**, le mot courant est « Discapacidad ». beaucoup est fait maintenant dans le pays pour concourir à une meilleure autonomie des personnes en situation d'incapacité.

En **Colombie**, plusieurs vocables sont employés « *personas con discapacidad* » ou « *personas especiales* » ou encore « *personas con habilidad diferente* ». Il existe quelques établissements pour l'éducation des enfants mais dès qu'ils dépassent l'âge de 15 ans, il n'y a plus de structures pour s'occuper d'eux.



Quelques phrases de **Suisse** et de **France**, ...

*Ne pas oublier de donner l'autre la possibilité d'aider.*

*Il faut saluer le travail des associations de parents d'élèves dans les écoles.*

*A l'époque, dans le milieu ouvrier, on disait « infirme ».*

*De toute ma carrière de travail avec enfants différemment capables, le meilleur souvenir c'est lorsqu'on a fait faire à des enfants ce que physiquement ils n'auraient pas pu faire : être juché dans les branches d'un arbre, aller sur une colline voir le lever du soleil, se rouler dans l'herbe...*

*Au début de mes études j'ai eu peur quand j'ai été confrontée aux enfants en situation de handicap. Puis j'ai appris la communication sans filtre, de cœur à cœur, parfois sans paroles, que ce soit dans la douceur ou la violence.*

*Il y a des institutions en France, qui aident. Grâce aux lois, on a des moyens.*

*Il n'y a pas UNE situation de handicap, mais DES situations.*

*C'est difficile aussi pour la famille, la fratrie, les aidants, les professionnels.*

Lors du Parlement du bon sens du 13 février 2020 avec les étudiant(e)s en physiothérapie, plus que des mots liés aux droits, sont ressortis, les mots :

**Absence de barrières,**

**Acceptation,**

**Amour,**

**Dignité,**

**Respect,**

**Soin,**

**Sollicitude,**